

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 5 novembre 2024 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Guillois, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent : Mme Brault

Secrétaire : Mr David Louveau

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2024
- Délibération étude d'un droit préemption d'une parcelle boisée dans le cadre du code forestier,
- Délibération modifications des statuts de la CDC MOVA
- Délibération validation avis conforme de notre ZAER
- Ecole devis portillon avec visiophone
- Questions diverses

Le Maire propose deux points à ajouter à l'ordre du jour :

- Convention pour l'extension du réseau basse tension public à la tuilerie de la Garenne,
- Autorisation de la signature d'une convention pour la création de structures pour la protection des chauves-souris dans le clocher et combles de l'église.

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après une reformulation d'un point en « questions diverses » :

« M Renaud demande où en est l'achat du radar pédagogique à l'entrée du bourg de Prissac décidé il y a 3 ans. »

2. Convention pour l'extension du réseau basse tension public à la tuilerie de la Garenne

Le Maire rappelle que le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre) procède à la l'extension du réseau basse tension, en souterrain, au hameau de la Tuilerie de la Garenne. Le SDEI a confié l'étude de ce projet à l'entreprise Parelec, de Châteauroux.

Cette entreprise a prévu d'installer un coffret de raccordement et un câble souterrain sur le chemin rural de La Rochechevreaux à Bélâbre.

Afin de concrétiser ce projet, le SDEI et la commune doivent signer une convention de passage.

Après exposé du maire, le conseil municipal à 9 voix pour, autorise le maire à signer ladite convention.

M. Leroy-Battu n'a pas pris part au vote.

3- Autorisation signature convention pour la création de structure pour la protection des chauves-souris dans le clocher et les combles de l'église

Le Maire rappelle qu'un technicien du PNR de la Brenne est venu le 2 avril dernier pour procéder à l'inventaire et au comptage des chauves-souris présentes dans les combles et dans le clocher de l'église. Il se trouve que l'église abrite de nombreuses espèces de chauves-souris, dont celle du grand murin qui est protégée.

Le technicien du PNR propose quelques aménagements simples afin de leur faciliter l'accès aux combles et au clocher tout en continuant à l'interdire pour les oiseaux.

Ces aménagements qui entrent dans une campagne de conservation des gîtes de chauves-souris seraient pris en charge en totalité par le PNR de la Brenne en partenariat avec la Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères (SFEPM).

Afin de concrétiser ce projet, le PNR de la Brenne, la Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères (SFEPM), l'association Indre et Nature et la commune doivent signer une convention « refuge pour les chauves-souris ».

Après exposé du Maire, discussion et questionnement, le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil car il souhaite savoir, suite à cette convention, qui procèdera au ramassage du gouano des chauves-souris dans le grenier et les combles de l'église.

4. Délibération étude d'un droit préemption d'une parcelle boisée dans le cadre du code forestier

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code forestier article L.331-22. Transmise par Maître DOUCET-SYLVAIN, notaire à Le Blanc, elle a été reçue le 4 octobre 2024, et concerne la vente d'un terrain boisé situé à La Rochechevreux, parcelle cadastrée GN 269, pour un montant de cinq cent euros (500 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune pour l'achat du terrain boisé désigné ci-dessus.

5. Délibération modifications des statuts de la CDC MOVA

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin, statuts approuvés en conseil communautaire le 30 septembre 2024 (voir les nouveaux statuts ci annexés avec les modifications en vert et bleu).

Chaque commune membre doit à présent approuver lesdits statuts dans les 3 mois qui suivent cette date. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'abstenir d'une décision d'approbation, considérant que la structure du texte n'est pas suffisamment compréhensible et est à rebâtir.

6. Délibération validation avis conforme de notre ZAER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la préfecture de l'Indre en date du 30/09/2024 avec la cartographie des ZAER que la commune de Prissac avait déterminée par délibération n° 22-2024-2003-16 du 20 mars 2024 (voir documents annexés à la présente délibération).

M. le Préfet demande à la commune de se prononcer par délibération pour avis conforme sur les ZAER de la commune.

Une fois la délibération reçue confirmant ces zones, celles-ci seront intégrées dans un arrêté préfectoral entérinant une première cartographie départementale, et ouvriront aux futurs projets les bénéficiaires associés aux zones d'accélération.

Pour rappel, la commune de Prissac, par délibération n° 22-2024-2003-16 du 20 mars 2024 avait décidé de retenir pour l'ensemble du territoire communal, les zones d'accélération pour les énergies renouvelables suivantes :

- solaire photovoltaïque sur bâtiment, solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking, solaire agrivoltaïque,
- hydroélectricité,
- géothermie,

et d'exclure pour l'ensemble du territoire communal les zones d'accélération pour les énergies renouvelables suivantes :

- éolien
- méthanisation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal se prononce après un vote à la majorité (9 voix pour / 1 voix contre), pour avis conforme de la ZAER.

8. Ecole devis portillon avec visiophone

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un devis pour l'installation à l'école d'un portillon à ouverture électrique et d'un visiophone, pour un montant de 3 468 € TTC.

Ce portillon à visiophone et ouverture électrique permettra à l'équipe scolaire de contrôler les entrées et d'éviter des allers et retours récurrents pour aller ouvrir le portail extérieur aux parents ou autres personnes souhaitant entrer dans l'école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge le Maire de le signer dans le cadre de sa délégation.

Les agents techniques ont commencé à refaire la clôture de l'école.

M. Biardeau observe qu'il serait préférable de mobiliser les agents techniques pour des travaux de voirie pendant que le temps le permet, plutôt que de leur faire faire des travaux de clôture et de peinture à l'école, car ces travaux peuvent être faits en intérieur en démontant la clôture.

9. Questions diverses

Cabinet médical salle du kinésithérapeute

Pour améliorer les conditions d'accueil des patients du kinésithérapeute au cabinet médical, route de saint Benoit-du- Sault, le Maire propose d'agrandir le cabinet (par le déplacement d'une cloison) et de refaire les peintures.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer les devis, dans le cadre de sa délégation.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'ancienne kinésithérapeute qui informe la commune qu'elle ne souhaite plus exercer son activité au cabinet médical. Le conseil municipal prend acte de son choix.

Ecole

M. Jouot fait part de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu ce jour.

Le RPI Lignac Prissac compte 68 enfants dont 24 à Prissac et 44 à Lignac.

Différentes sorties et projets pédagogique sont en cours et à venir, dont :

Lignac :

- Projet « sentier des légendes » avec l'association Couda-Couda : projet pluridisciplinaire alliant l'écriture de légendes avec l'intervention d'Adeline Pavageau et la réalisation d'œuvres plastiques. Les élèves ont déjà fait une première sortie pour s'imprégner des lieux. Il est prévu que les œuvres soient placées tout le long du parcours afin de donner envie aux gens du secteur ou de passage, de découvrir ce coin.

- Piscine à partir du 16 décembre tous les lundis après-midi.

- Sortie à Chambord en juin où les élèves bénéficieront d'une visite guidée et d'ateliers selon les places disponibles.

Prissac :

- La semaine du goût a été renouvelée ; ce fût encore un excellent moment où les enfants ont épluché, coupé, mélangé... afin de confectionner un cake aux légumes.

- Des marmots écolos aux citoyens de demain avec l'AGEEM : travail sur le respect de la nature, l'écologie, le recyclage. En lien avec ce thème une œuvre sera fabriquée et exposée au Blanc durant le mois de juin.

- Petit bal Ratamouche avec les musiciennes du parc de la Brenne : les enfants bénéficieront de 5 interventions avec Luce à partir du 03/02, le vendredi matin de 9^H30 à 10^H00, afin d'apprendre des chansons et des danses traditionnelles, puis un spectacle sera proposé en juin (le lieu et la date sont encore à définir).

- Intervenant sport : François Mâle va intervenir durant 10 séances afin de faire une initiation à différents sports.

- Escapages : la classe est inscrite pour les catégories +2 ans et +4 ans. Il est prévu qu'elle se déplace à la médiathèque de la commune pour que les enfants élisent leur livre préféré dans les mêmes conditions que celles d'une élection communale.

- Cinématernelle : 2 séances sont prévues cette année au cinéma du Blanc.

- Une sortie à DéfiPlanèt est envisagée en fin d'année scolaire.

Il n'y a plus de cycles piscine cette année scolaire car les horaires ne sont pas compatibles avec ceux que les enfants doivent respecter à l'école. Une activité sportive avec un animateur viendra les remplacer.

L'école remercie la municipalité pour l'installation d'une climatisation et d'une nouvelle chaudière.

Chemins communaux

Suite aux dernières précipitations abondantes qui ont eu lieu sur la commune, certains chemins ont été endommagés.

Le Maire est intervenu pour déboucher le réseau d'eaux pluviales à la Renonfière.

Le Maire souhaite réunir la commission des chemins afin d'aller voir sur place et étudier les travaux qui sont nécessaires (curage fossé, busage, réfection de chemins etc...) sur certains chemins (Fosse du Moissognons, Moulin de Clairval, la Vavre, la Planche des Places).

Une réunion de la commission chemin est décidée samedi 9 novembre à 9 h, notamment pour étudier ce qu'il conviendrait de faire au chemin de la fosse du Moissognons.

Pharmacie

Le Maire fait un point sur ce dossier et rappelle au conseil municipal que la commune de Prissac, en l'état, ne peut rien car il s'agit de la compétence santé de la CDC MOVA, ce qui a été redit par la sous-préfecture.

Travaux stade de football

Compte tenu des conditions météo et de l'humidité des sols, les travaux sont reportés.

Tour de table

M. Leroy Battu demande où en est le projet d'aménagement du hameau de La Rochechevreux.

Le Maire va prendre des nouvelles auprès du SDEI pour voir ce qu'il en est de la partie enfouissement des réseaux basse tension et télécom.

M. Biardeau demande au Maire s'il a fait refaire des plans, format A0, de la commune afin d'étudier la longueur des chemins qui pourraient être reclassés en voies communales et bénéficier d'une prise en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement DGF (longueur voirie). Un commercial de La Poste est venu présenter une prestation d'étude de la longueur de nos chemins qui ne sont pas dans

le calcul de la DGF, actuellement. D'après cette personne, notre DGF pourrait augmenter si la commune reclasse ces chemins ruraux en voies communales et augmente ainsi sa longueur de voies. Cela reste à étudier.

Mme Delaune demande à commander les repas des aînées auprès du restaurant de Prissac.
Elle demande l'heure prévue pour la cérémonie du 11 novembre.
La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h30.

M. Biardeau demande de prévoir une clé USB pour mettre les musiques des cérémonies. M. Lepetit viendra voir pour mettre la musique.

M. Jouot fait le point sur la dernière réunion de la CDC MOVA. Il évoque notamment à Saint-Hilaire-sur-Benaize l'équipement du magasin automatique distributeur d'aliments de première nécessité que la communauté de communes a financé.

Suite au don à la commune d'une collection d'éclats, d'outils et de nucleus de l'époque néolithique et paléolithique une spécialiste est venue expertiser ces pièces. Il s'agit principalement d'éclats et aucune pièce rare n'a été trouvée dans cette collection. Celle-ci reste néanmoins intéressante.

Bientôt devrait débuter la phase d'enquête publique du PLUi de la CDC MOVA.

M. Renaud en qualité de conseiller municipal du secteur du Chatelier, s'étonne de n'avoir pas reçu d'invitation à la réunion qui a eu lieu aux Prots pour régler les conflits de voisinage existant dans ce hameau. Le Maire pensait qu'il en avait reçu une. Il s'en excuse auprès de M. Renaud.

M. Renaud demande que la commune procède à certains travaux de curage de fossés et réfection de chemins notamment au Chatelier, au moulin Ribaud, sur le chemin de Sacierges à la route du Plaix....
Le Maire propose de réunir la commission des chemins pour étudier cela le samedi 23 novembre à 9 h.
Le conseil prend acte.

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 3 décembre à 20 h00.

Levée de séance à 23h00